



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le sentiment de solitude grandissant chez les jeunes

Question écrite n° 26314

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le sentiment de solitude grandissant chez les jeunes. Contrairement à l'idée que seules les personnes âgées sont concernées par la solitude, les jeunes aussi souffrent de plus en plus de l'isolement. Selon une étude récente, 66 % des moins de 35 ans se sentent régulièrement seuls. Échec scolaire, départ du domicile familial, insertion professionnelle difficile, autant de facteurs qui contribuent à la montée de ce phénomène chez les jeunes. Ce sentiment de solitude est non seulement lié au faible nombre de relations sociales mais aussi à la qualité de celles-ci. Les réseaux sociaux amplifient ce ressenti en encourageant les relations plus superficielles et pourtant, face à la solitude, la tentation des écrans et moyens de communication numériques devient plus grande. Cette solitude peut avoir des conséquences dramatiques sur les plus fragiles : dépression, harcèlement, suicide. Aussi, il lui demande les actions qu'il entend mettre en place afin de favoriser le soutien et l'accompagnement des jeunes qui se sentent seuls.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse porte une grande attention au sentiment de solitude des jeunes et plus généralement leur souffrance psychique. Il œuvre avec l'ensemble du Gouvernement, aux actions nécessaires pour mieux prendre en compte cette souffrance psychique, que ce soit en termes de prise en charge mais aussi de repérage et de prévention. À ce titre, peuvent être cités les mesures prises par le ministère de la santé dans le cadre de la stratégie nationale de santé et plus spécifiquement celles du Comité interministériel à la santé de mars 2018 : - l'expérimentation Ecoute'Emoi, permettant de prendre en charge financièrement une douzaine de consultations chez un psychologue libéral pour des jeunes de 11 à 21 ans en souffrance psychique. À terme, les conditions d'une généralisation seront envisagées, ainsi que l'extension de cette prise en charge à d'autres classes d'âge ; - la formation des étudiants aux premiers secours en santé mentale afin qu'ils sachent réagir face à une détresse psychique : entrer en contact, soutenir et orienter. Ce projet pilote vient s'articuler avec la logique d'aide par les pairs. Concernant le recours au numérique par les jeunes, il est nécessaire de pouvoir également leur répondre via les médias qu'ils utilisent et de s'adapter à leurs usages. Aussi, le secrétaire d'État soutient le déploiement de "la boussole des jeunes", outil numérique permettant de prendre contact et d'être rappelé par un professionnel du territoire sur les problématiques des jeunes. Il est simple d'usage et co-construit avec les jeunes. La santé, dont la santé mentale et la prise en charge de la souffrance psychique, font partie des thématiques qui peuvent être déployées par les territoires porteurs d'une ou plusieurs boussoles de jeunes. Enfin, le secrétaire d'État œuvre au quotidien pour le déploiement du Service national universel (SNU), dont l'objet est de renforcer la cohésion nationale, dans un objectif de mixité, de développement de la culture de l'engagement et ce dans un objectif d'insertion sociale et professionnelle. À terme, le SNU doit permettre à tous les jeunes d'une classe d'âge de rencontrer d'autres jeunes, issus d'un autre milieu, et de développer leur sentiment d'engagement et de solidarité. Ce dispositif lutte donc à plusieurs égards contre l'isolement. En outre, le SNU est l'occasion de repérer les jeunes qui sont les plus isolés. La préfiguration mise en œuvre en juin 2019 dans 13 départements a d'ailleurs mis en évidence la

faculté des jeunes à exprimer leur ressenti et leur souffrance psychique, lorsqu'ils sont en dehors de leur milieu habituel, pendant le séjour de cohésion.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26314

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse \(M. le secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse \(M. le secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2020](#), page 731

Réponse publiée au JO le : [7 juillet 2020](#), page 4767